



**COMMUNE DE VALLABRIX  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

**Présents :** Mesdames O. PERNIN-VIDAL, M. BOUCRY-FRAMMERY, M-H VAUX, A-M IGNACE-SANGUIN, V. BECAMEL et Messieurs B.RIEU, T. EVEILLEAU, D. FRANÇOIS, L.FRANÇOIS et C. GASSIN

**Représentés :**

**Absents:** V. MARTINEZ

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, T.EVEILLEAU a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions

**Date de la convocation :** le 26 avril 2021

**2021 -18- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 31MARS 2021 ET SES DELIBERATIONS**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 31 mars 2021 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 31 mars 2021 et ses délibérations.

**2021-19- PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD 5**

Monsieur le Maire projette à l'assemblée les plans du projet d'aménagement de la RD 5 avec les modifications demandées suite à la réunion publique :

- ✓ Intégration de la rue du Fort et de l'impasse, enfouissement des réseaux secs, rénovation des réseaux humides,
- ✓ Place de la Mairie en résine avec calpinage et espaces verts
- ✓ Place de la Mola en résine, passage clouté, espaces verts, entrée de l'écluse pour réduire la vitesse,
- ✓ Trottoir en béton désactivé, apposition, avant la mairie d'un panneau clignotant signalant l'école,
- ✓ Au sud, passage clouté, la rue des Capitelles devient piétonne excepté pour les riverains et les vélos avec sortie sur la place de la Mairie. La rue sera partiellement fermée afin de sécuriser l'arrivée du chemin de la Madone.
- ✓ Descente trottoir, abris-bus, fossé busé, plateau, passage clouté sur rue de la Cave, reprise du mur par HECTARE afin d'améliorer la visibilité, voie piétonne de couleur jusqu'au cimetière, chicane, passage clouté, accès piéton nouveau quartier.
- ✓ L'enrobé sera entièrement refait jusqu'au panneau Vallabrix

Le montant estimatif des travaux de ce projet s'élève à la somme de 495 000.00 € HT.

Voté à l'unanimité



### **2021-20- REHABILITATION DES RESEAUX HUMIDES RD 5 ET GRAND'RUE : DEMANDE DE FINANCEMENT**

Dans le cadre des projets d'aménagement de la RD 5 et l'enfouissement des réseaux secs de la Grand'Rue, il a été décidé de procéder à la réhabilitation des réseaux humides de ces deux voies. Ce type de travaux peut-être financé par les partenaires suivants : le Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau et l'Etat dans le cadre de la DETR. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer des dossiers de demande de financement auprès de ces partenaires pour les travaux de réhabilitation des réseaux humides dont les coûts prévisionnels sont les suivants :

Réseau Eau Potable 245 000.00 € HT

Réseau Eaux Usées 335 000.00 € HT

Voté à l'unanimité

### **2021-21- RENOVATION DE LA VOIRIE AVEC SECURISATION DE LA RD5, DE LA GRAND'RUE : DEMANDE DE FINANCEMENT**

Les travaux de sécurisation de la RD 5, son aménagement et celui de la Grand'rue peuvent être financés par le Conseil Départemental et l'Etat. Ces travaux représentent un cout prévisionnel de 495 000.00 € HT. Un dossier va être déposé.

Voté à l'unanimité

### **2021-22- EMBELLISSEMENT DU VILLAGE : DEMANDE DE FINANCEMENT LA REGION OCCITANIE**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du village et d'enfouissement des réseaux secs de la Grand'rue, un volet de ces projets concerne l'embellissement de la place de la mairie, de la Grand'rue et du centre du village. Ce type de mise en valeur du village peut-être financé par Région Occitanie. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de financement pour ces travaux qui s'élèvent à la somme de 145 000.00 € HT.

Voté à l'unanimité

### **2021-23- URBANISME : INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la possibilité pour la commune d'instaurer un permis de démolir pour l'ensemble du territoire communal. Cette demande d'urbanisme permet à la collectivité d'être informé sur l'évolution du bâti, de la rénovation des bâtiments et permet de préserver son patrimoine.

Il propose à l'assemblée d'instaurer le permis de démolir dans le cadre du code de l'urbanisme, notamment l'article R421-27.

Voté à l'unanimité

### **2021-24- TARIFICATION EVOLUTIVE DE L'EAU POTABLE**

Il est rappelé à l'assemblée la décision prise par le conseil municipal, lors de la séance du 28 janvier dernier, de mettre en place une tarification évolutive pour l'eau et l'assainissement et ce, afin de préserver l'eau et favoriser les petits consommateurs. Ce projet a été, comme prévu, soumis à l'approbation de la Commission Eau et Assainissement qui a accepté ce projet. Il convient maintenant au conseil municipal de confirmer cette nouvelle tarification qui sera appliquée à la prochaine facturation correspondant à l'année 2021.

Voté à l'unanimité



### **2021-25- LOCATION DU FOYER**

La mairie a reçu une demande de location du foyer communal pour y organiser des cours de danse à raison d'une à deux séances par semaine. Une convention de mise à disposition sera mise en place afin de préciser les conditions de la location. Cette location sera autorisée sous réserve de non reprise des activités de l'association « Sports et Loisirs ».

Voté à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Lecture du courrier adressé par l'employé municipal, M. Mourbrun, de demande d'avancement de grade
- ✓ Organisation de l'inauguration de l'aire de jeux, le lundi 10 mai 2021 à 18 heures
- ✓ Diminution de la plage horaire d'utilisation de l'ancien captage
- ✓ Demande de versement d'une subvention culturelle pour l'année 2020 à l'association « L'Abrix Bar »

La séance est levée à 19 heures 40.